

PAR COURRIEL ET EN MAINS PROPRES

Le 09 avril 2013

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Renouvellement du mécanisme incitatif à l'amélioration à la performance de Gaz Métro – Phase 3 /R-3693-2009 / Commentaires écrits du ROÉÉ sur les scénarios proposés par la Régie n/d : 1001-054**

Dans sa correspondance datée du 26 mars, la Régie demande aux intervenants de se prononcer sur la procédure à suivre pour la suite du dossier mentionné en rubrique et soumet les scénarios suivants :

- 1) De « demander à Gaz Métro de compléter son dossier et de présenter une proposition tenant compte d'un calcul du revenu plafond par catégorie tarifaire évalué, non pas en fonction de deux catégories de clients, mais en fonction des paliers de chacun des tarifs affichés au texte des Conditions de service et Tarif actuel. Cette proposition devrait aussi comporter la possibilité d'une mise à jour du mécanisme pour tenir compte des modifications à venir relatives à la structure tarifaire ».
- 2) D'« évaluer une proposition de mécanisme incitatif après la décision que la Régie rendra sur les modifications à la structure tarifaire ».

Le ROÉÉ privilégierait en temps normal le scénario 2, qu'il juge plus conforme aux pratiques usuelles de la Régie. Ce scénario aurait également comme avantage principal de permettre à l'ensemble des intéressés d'envisager de manière plus claire les effets du mécanisme proposé, puisque l'étude du mécanisme incitatif se baserait alors sur des catégories de tarifs concrètes et existantes.

Le ROÉÉ est cependant conscient des délais que pourrait occasionner le choix d'un tel scénario. Il note également que ce choix pourrait avoir des répercussions sur les frais des intervenants, notamment en termes du nombre d'engagements qui devront être pris entre les intervenants et de l'éventuelle nécessité d'embaucher des experts.

Le ROEÉ croit donc opportun de traiter du mécanisme incitatif après qu'ait été rendue la décision sur les modifications à la structure tarifaire, mais s'en remet au jugement de la Régie et ne s'oppose à aucun des scénarios proposés.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Pascale Boucher Meunier*

Me Pascale Boucher Meunier pour  
Me Franklin S. Gertler

FSG/pbm  
cc: (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro  
Gaz Métro dossiers réglementaires  
Bertrand Schepper, analyste  
Les intervenants